
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 décembre 2019 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 05.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens dans la salle et salue les membres du conseil d'arrondissement, les membres de l'administration et le sergent dans la salle.

Madame Bourgeois souligne la présentation et l'adoption de la politique en agriculture urbaine de l'arrondissement, dont le plan présente une vision de valorisation du territoire et de développement de projets collectifs au bénéfice des générations futures. Cette première Politique d'agriculture urbaine de Montréal a pour objectif 30-2030 soit 30 hectares du territoire de l'arrondissement qui porteront le sceau de l'agriculture urbaine en 2030. Le tout s'articulera autour de cinq grandes orientations qui ont découlé des consultations réalisées en 2018. L'adoption de cette politique est le point de départ d'un plan d'action qui suivra au printemps prochain et dont plusieurs actions sont déjà prévues dans le budget de l'arrondissement.

Madame la mairesse annonce que suite au dépôt du budget de la Ville de Montréal, les propriétaires de l'arrondissement n'auront aucune augmentation de leur compte de taxes pour l'année 2020.

Elle présente ensuite une vidéo concernant les opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement.

Elle souhaite enfin de joyeuses fêtes aux citoyens et en profite pour faire un rappel de l'horaire des installations pendant la période des fêtes.

CA19 30 12 0400

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2019, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA19 30 12 0401

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 5 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une demande concernant la part de l'arrondissement dans l'annonce de l'ajout d'autobus par la ville centre.
 - Une demande de refaire un bilan concernant le développement du faubourg PAP.
 - Un remerciement concernant le projet de réaménagement du boulevard Gouin.
 - Une demande concernant diverses interventions sur la 94^e Avenue
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite les citoyens à aller encourager les novices demi-glaces qui jouent au hockey, dont le tournoi se tiendra au mois de janvier à l'aréna Rodrigue-Gilbert. Il souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2020 aux citoyens.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà se rappelle le 6 décembre 1989, peu après son arrivée récente au Canada, a eu lieu la tuerie de la polytechnique qui a marqué profondément la société québécoise. En mémoire des victimes, il invite les hommes à se joindre à lui et à se déclarer féministe. Il félicite la mairesse pour son engagement envers la politique urbaine et pour son dynamisme.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce que des ajustements ont été prévus aux opérations de déneigement pour l'année 2020. Les nouvelles mesures sont notamment, un suivi serré des diverses opérations afin de permettre un contrôle optimal des opérations, le réaménagement des zones de déneigement, permettant une plus grande flexibilité, le déneigement prioritaire des écoles dans tous les secteurs, une plus grande souplesse dans les changements climatiques qui font varier les relevés de neige dans les différents secteurs. De plus, les opérations de chargement seront dorénavant annoncées par les panneaux Lexan de couleur orange qui seront fixés aux poteaux de signalisation. Elle termine en faisant un rappel des obligations des citoyens concernant le déneigement des résidences et de leur stationnement. Elle souhaite enfin de joyeuses fêtes à tous.

Madame la conseillère Lisa Christensen remercie les citoyens de l'arrondissement pour leur implication dans les conseils d'arrondissement, ce qui permet de faire avancer les choses. Elle rappelle qu'il est important de donner généreusement aux collectes alimentaires de l'arrondissement afin de permettre aux familles dans le besoin de passer un beau temps des fêtes et mentionne que les sites de collectes se trouvent sur le site web de l'arrondissement. Elle invite ensuite les personnes à être

raisonnable dans leurs consommations et à prendre nez rouge en cas de besoin. Elle souhaite enfin de joyeuses fêtes aux citoyennes et citoyens.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine remercie les citoyens de leur présence. Elle se dit solidaire des personnalités publiques qui ont dénoncé les propos racistes et discriminatoires, misogynes et dégradant de certaines personnes et invite les personnes à exprimer leurs opinions dans le respect de l'autre. Elle dénonce le profilage racial, dont le constat existe, selon les rapports du SPVM et trouve inadmissible que des citoyens aient moins de droits que d'autres. Elle souligne la participation des citoyens et organismes dans le budget participatif pour lequel l'arrondissement a reçu un prix la semaine dernière. Elle fait le bilan du plan d'action des saines habitudes de vies, où 64% des actions se sont réalisées. Elle termine en souhaitant de joyeuses fêtes à tous les citoyens.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'une citoyenne concernant les enjeux des transports collectifs dans l'est de Montréal.

Dépôt une citoyenne de trois études en lien avec les enjeux de la 94^e Avenue à Rivière-des-Prairies.

CA19 30 12 0402

ADOPTION - POLITIQUE EN AGRICULTURE URBAINE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la politique en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

12.01 1191609010

CA19 30 12 0403

OCTROI - CONTRAT - 9187-8447 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES VIAU) - TRAVAUX D'ÉLAGAGE D'ARBRES DE RUE DANS L'ARRONDISSEMENT - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 19-17918 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), au prix de sa soumission, soit au montant de 192 238,20 \$, taxes incluses pour les travaux d'élagage d'arbres de rue dans l'arrondissement, le tout conformément à l'appel d'offres public 19-17918 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 192 238,20 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1194281049

CA19 30 12 0404

OCTROI - CONTRAT - LE BERGER BLANC INC. - SERVICE DE FOURRIÈRE POUR ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DURÉE DE 24 MOIS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2020 - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 19-17889 - 1 SOUMISSIONNAIRE)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Le Berger Blanc Inc., d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, au montant de 386 316 \$, taxes incluses, avec possibilité d'une prolongation de douze (12) mois pour un maximum de deux (2) prolongations sur entente écrite entre les parties, pour assurer le service de fourrière pour animaux sur notre territoire, le tout conformément à l'appel d'offres public 19-17899.

D'autoriser une dépense approximative de 390 565,48 \$, taxes incluses pour tenir compte de la clause d'indexation des prix prévus à l'annexe 2.03.01 du contrat.

D'autoriser un virement de crédit de 6 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1194395002

CA19 30 12 0405

OCTROI - CONTRAT - COUVERTURES WEST-ISLAND INC. - RÉFECTION DES TOITURES DES CHALETS DE PARCS MARIE-CLAIRE DAVELUY (333), SAMUEL MORSE (341) ET PIERRE BLANCHET (348) - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-IMM19-333/341/348-13 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Couvertures West-Island Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 62 034,76 \$, taxes incluses pour les travaux de réfection des toitures dans les chalets de parc Marie-Claire Daveluy, Samuel Morse et Pierre Blanchet, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-IMM19-333/341/348-13 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 74 906,97 \$, contingences, incidences et taxes incluses

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera financée à 50% par la Ville Centre via le programme de protection des immeubles de compétence locale-chalets de parcs et à 50% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1197288004

CA19 30 12 0406

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-DBP19-01 - TRAVAUX - PAVAGE DU STATIONNEMENT (CÔTÉ SUD) - SITE DE LA MAISON DU CITOYEN - INCLUANT - TRAVAUX DE BRANCHEMENT DE SERVICES DU FUTUR PAVILLON - BORDURE - TROTTOIR - POSE DE TOURBE - AUTRES TRAVAUX CONNEXES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres RP-DBP19-01 pour les travaux de pavage du stationnement (côté sud) du site de la Maison du Citoyen, incluant des travaux de branchement de services du futur pavillon, de bordure, trottoir et pose de tourbe et autres travaux connexes.

ADOPTÉ

20.04 1198663001

CA19 30 12 0407

OCTROI - CONTRAT - GRÉ À GRÉ - ORGANISME AXIA SERVICES - SERVICES D'UN APPARITEUR À LA MAISON DU CITOYEN - 1ER JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2022 - AUTORISER UNE DÉPENSE - AUTORISATION D'UNE SOMME ADDITIONNELLE - DURÉE DU CONTRAT, AFIN DE COUVRIR TOUTES DEMANDES DE BESOINS SUPPLÉMENTAIRES PONCTUELS DE PERSONNEL, SI REQUIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme AXIA Services pour les services d'un appareteur à la Maison du citoyen, à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022, pour un montant total de 217 241,30 \$, incluant les taxes et le montant additionnel de 15 000 \$ pour couvrir toutes demandes de besoins supplémentaires ponctuels de personnel, si requis, et d'autoriser une dépense à cet effet comme suit :

- a) 65 664,96 \$, taxes incluses, pour l'année 2020
- b) 67 398,51 \$, taxes incluses, pour l'année 2021
- c) 69 177,83 \$, taxes incluses, pour l'année 2022

D'autoriser une dépense totale de 217 241,30 \$, taxes et besoins supplémentaires inclus.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1192468016

CA19 30 12 0408

AUTORISATION - SOMME ADDITIONNELLE - CONTRAT - LE BERGER BLANC INC. - SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE DE FAÇON AUTONOME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 15-14871

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser l'ajout d'une somme additionnelle de 352,69 \$ au contrat octroyé à la compagnie Le Berger Blanc Inc., suite au calcul de l'IPC, faisant ainsi passer la valeur totale de la convention à 174 352,69 \$.

ADOPTÉ

20.06 1171528004

CA19 30 12 0409

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - BONIFICATION - SOUTIEN FINANCIER - PROGRAMME DE SUBVENTION DE GESTION DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES POUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT 2020 - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT À CETTE FIN

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle non récurrente jusqu'à un montant maximal de 8 000 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de contribuer au programme de gestion des produits d'hygiène durables pour l'année 2020.

D'autoriser le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1194939004

CA19 30 12 0410

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER - ORGANISME ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE MONTRÉAL (ALPHA) - RÉALISATION DU PROJET D'INTERVENTION EN LOISIR "TISSONS DES LIENS" - ANNÉE 2019

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 921 \$, à l'organisme l'Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal (ALPHA), pour la réalisation du projet d'intervention en loisir "Tissons des liens", ayant eu cours pour l'année 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1198559001

CA19 30 12 0411

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2020 - ORGANISME - ECO DE LA POINTE-AUX-
PRAIRIES - RÉALISATION DU PROGRAMME ECO-QUARTIER - AUTORISATION - VIREMENT -
APPROBATION - CONVENTION À CETTE FIN**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 212 453,76 \$ à Éco de la Pointe-aux-Prairies pour une durée d'une année se terminant le 31 décembre 2020, dans le cadre du programme Éco-quartier.

D'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution.

D'autoriser un virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1194939003

CA19 30 12 0412

**APPROBATION - CONVENTION - ORGANISME - LA PÉPINIÈRE ESPACES COLLECTIFS - OCTROI
- CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 OCTOBRE 2020 -
PROGRAMME PILOTE "101 COEURS VILLAGEOIS"**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme La Pépinière | Espaces collectifs dans le cadre du programme pilote "101 coeurs villageois" pour la période du 1er janvier 2020 au 31 octobre 2020.

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.10 1198330004

CA19 30 12 0413

PROLONGATION D'UNE ANNÉE - CONVENTION - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMMES JEUNESSE ET CLUB DE VACANCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation d'un an de la convention de contribution financière, soit jusqu'au 31 décembre 2020 avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco.

D'octroyer une contribution financière de 61 072 \$ pour l'année 2020 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme jeunesse et Club de vacances.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.11 1131790002

CA19 30 12 0414

PROLONGATION D'UNE ANNÉE - CONVENTION - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME JEUNESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation d'un an de la convention de contribution financière, soit jusqu'au 31 décembre 2020 avec le Centre de promotion communautaire Le Phare inc.

D'octroyer une contribution financière de 19 472 \$ pour l'année 2020 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Jeunesse.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1131790003

CA19 30 12 0415

**PROLONGATION D'UNE ANNÉE - CONVENTION - C.A.R.P. (CLUB AQUATIQUE DE RIVIÈRE-DES-
PRAIRIES) - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE -
PROGRAMMES CLUB SPORTIF ET CLUB DE VACANCES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation d'un an de la convention de contribution financière, soit jusqu'au 31 décembre 2020 avec le C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies).

D'octroyer une contribution financière de 38 194 \$ pour l'année 2020 pour la réalisation d'activités dans le cadre des programmes suivants :

Club sportif et activités physiques : 32 035 \$

Club de vacances : 6 159 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.13 1131790004

CA19 30 12 0416

**PROLONGATION D'UNE ANNÉE - CONVENTION - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE POINTE-
AUX-TREMBLES - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE -
PROGRAMME CLUB SPORTIF**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation d'un an de la convention de contribution financière, soit jusqu'au 31 décembre 2020 avec le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles inc.

D'octroyer une contribution financière de 14 058 \$ pour l'année 2020 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Club sportif.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.14 1131790006

CA19 30 12 0417

PROLONGATION D'UNE ANNÉE - CONVENTION - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMMES ACTIVITÉS DE LOISIRS, CLUB DE VACANCES ET CLUB SPORTIF

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation d'un an de la convention de contribution financière, soit jusqu'au 31 décembre 2020 avec Loisirs communautaires Le Relais du Bout.

D'octroyer une contribution financière de 58 209 \$ pour l'année 2020, pour la réalisation d'activités dans le cadre des programmes Activités de loisirs, Club de vacances et Club sportif et activités physiques.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.15 1131790008

CA19 30 12 0418

PROLONGATION D'UNE ANNÉE - CONVENTION - CLUB GYMNACENTRE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME CLUB SPORTIF

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation d'un an de la convention de contribution financière, soit jusqu'au 31 décembre 2020 avec le Club Gymnacentre.

D'octroyer une contribution financière de 20 300 \$ pour l'année 2020 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Club sportif.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.16 1131790010

CA19 30 12 0419

PROLONGATION D'UNE ANNÉE - CONVENTION - CLUB D'HALTÉROPHILIE DE POINTE-AUX-TREMBLES - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME CLUB SPORTIF

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation d'un an de la convention de contribution financière, soit jusqu'au 31 décembre 2020 avec le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles.

D'octroyer une contribution financière de 6 143 \$ pour l'année 2020 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Club sportif.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.17 1131790011

CA19 30 12 0420

APPROBATION - DEUX (2) BAUX MODIFIÉS ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RTM) - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC LINÉAIRE - DURÉE ET ENGAGEMENT DE VINGT (20) ANS - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DE NAVETTE FLUVIALE - DURÉE ET ENGAGEMENT DE DEUX (2) ANS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver le projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue, de Réseau de transport métropolitain, pour une période de vingt (20) ans, à compter du 1er janvier 2020, une partie d'un terrain correspondant à la frange sud d'une emprise ferroviaire, d'une longueur de 4,25 kilomètres et d'une superficie de 54 058,5 mètres carrés, pour une dépense de totale de 1 173 527 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc linéaire doté d'un sentier polyvalent, districts de Pointe-aux-Trembles et de La Pointe-aux-Prairies.

D'approuver le projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue, de Réseau de transport métropolitain, pour une période de deux (2) ans à compter du 1er janvier 2020, une partie d'un terrain d'une superficie de 1 200 mètres carrés, moyennant un loyer total de 4 232 \$ pour les fins d'aménagement d'une aire de stationnement temporaire destinée aux usagers d'un service de navettes fluviales, district de Pointe-aux-Trembles.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.18 1196425001

CA19 30 12 0421

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR, CDC DE LA POINTE - RÉGION EST DE MONTRÉAL, CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE, CSPI POUR ET AU NOM DE L'ÉCOLE MARC-LAFLAMME/LE PRÉLUDE, CORPS DE CADETS 2908 BEAUVOIR, SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL POUR ET AU NOM DE LA CONFÉRENCE SAINTE-MARIA-GORETTI - ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

	Organisme	Événement	Montant
1	Action Secours Vie d'espoir	La Guignolée dans PAT le 5 décembre	1 500 \$
2	CDC de la Pointe - Région Est de Montréal	Réédition de la carte ressources de PAT et Montréal-est	500 \$
3	Centre de promotion communautaire Le Phare	Collectif dépannage des Fêtes	1 500 \$
4	CSPI pour et au nom de l'École Marc-Laflamme/Le Prélude	Projets culturels, éducatifs, ludiques, etc.	400 \$
5	Corps de cadets 2908 Beauvoir	Initiation à la plongée sous-marine	750 \$
7	Société Saint-Vincent de Paul pour et au nom de la conférence Sainte-Maria-Goretti	Distribution de paniers de Noël	750 \$
	Total		5 400 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1195057014

CA19 30 12 0422

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - OCTOBRE 2019 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 21 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE 2019 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE - OCTOBRE 2019 - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - OCTOBRE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'octobre 2019 et en matière de ressources financières pour la période du 21 septembre au 25 octobre 2019.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois d'octobre 2019 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2019.

ADOPTÉ

30.02 1194230010

CA19 30 12 0423

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E170 « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 918 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES ET LE PROGRAMME DE PROTECTION DES COURS DE SERVICES »

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA19-E170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 918 000 \$ pour le programme de réfection des centres de loisirs et communautaires et le programme de protection des cours de services »

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1194939005

CA19 30 12 0424

PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E170 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 918 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES ET LE PROGRAMME DE PROTECTION DES COURS DE SERVICES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA19-E170 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 3 918 000 \$ pour le programme de réfection des centres de loisirs et communautaires et le programme de protection des cours de services ».

ADOPTÉ

40.02 1194939005

CA19 30 12 0425

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E171 « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES »

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA19-E171 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique et équipements électroniques »

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.03 1194230011

CA19 30 12 0426

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E171
INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION
D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA19-E171 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique et équipements électroniques ».

ADOPTÉ

40.04 1194230011

CA19 30 12 0427

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E172 « RÈGLEMENT AUTORISANT
UN EMPRUNT DE 7 787 000 \$ POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET LE
PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES »»**

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA19-E172 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 787 000 \$ pour le programme d'aménagement de parcs et le programme d'améliorations des installations sportives extérieures »

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.05 1194281050

CA19 30 12 0428

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E172
INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 787 000 \$ POUR LE PROGRAMME
D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET LE PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS DES INSTALLATIONS
SPORTIVES EXTÉRIEURES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA19-E172 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 787 000 \$ pour le programme d'aménagement de parcs et le programme d'améliorations des installations sportives extérieures ».

ADOPTÉ

40.06 1194281050

CA19 30 12 0429

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E173 « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA19-E173 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues »

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.07 1194281051

CA19 30 12 0430

PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E173 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA19-E173 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues ».

ADOPTÉ

40.08 1194281051

CA19 30 12 0431

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30094 « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ÉTANT LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN »

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA19-30094 intitulé : « Règlement sur l'occupation du domaine public étant le Centre communautaire Roussin ».

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.09 1194561007

CA19 30 12 0432

PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30094 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ÉTANT LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro RCA19-30094 intitulé : « Règlement sur l'occupation du domaine public étant le Centre communautaire Roussin ».

ADOPTÉ

40.10 1194561007

CA19 30 12 0433

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-131

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-131 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs » d'un bâtiment situé au 11660, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le futur lot projeté composé des lots 1 510 159, 1 510 160, 1 510 171 et 1 510 173 et une portion du lot 1 510 169 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 13 janvier 2020, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.11 1198238011

CA19 30 12 0434

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30091 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2020) POUR L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

VU l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU l'avis de motion du présent règlement donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA19-30091 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.12 1192468009

CA19 30 12 0435

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30092 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2020) »

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption et le dépôt du projet de règlement à la séance du 5 novembre 2019;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le présent projet de règlement préalablement à la séance et en avoir pris connaissance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA19-30092 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2020) ».

ADOPTÉ

40.13 1194860006

CA19 30 12 0436

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30093 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

VU l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001);

VU l'article 43 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA19-30093 intitulé : « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.14 1195057013

CA19 30 12 0437

DÉROGATION MINEURE - 550, 53E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 novembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 98 et la ligne « hauteur maximale en mètres - toit plat » de la grille des spécifications de la zone 89 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), concernant un dépassement de la hauteur dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment principal situé au 550, 53e Avenue – District de Pointe-aux-Prairies, tel qu'illustré sur les plans préparés et signés par UN Architecture Inc. déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 28 octobre 2019 à savoir :

- Permettre un dépassement de la hauteur maximale autorisée de 0,745 m (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 98 et chapitre 16 - grille des spécifications de la zone 89).

ADOPTÉ

40.15 1198238009

CA19 30 12 0438

PIIA - BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 12296-12298, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 novembre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 de la section 96 et de l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), visant le remplacement des portes et des fenêtres pour une résidence située aux 12296-12298, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 261 626 dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Les portes et les fenêtres sont illustrées sur le devis déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 21 octobre 2019.

ADOPTÉ

40.16 1195270012

CA19 30 12 0439

PIIA - BÂTIMENT INSTITUTIONNEL - 550, 53E AVENUE - LOT 6 306 484 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 novembre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), pour le projet visant l'aménagement des aires extérieures et à l'agrandissement du bâtiment institutionnel situé au 550, 53e Avenue, sur le lot 6 306 484 – District de Pointe-aux-Prairies.

- D'approuver les plans relatifs à l'aménagement des aires extérieures et à l'agrandissement du bâtiment institutionnel préparés par UN Architecture Inc. et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 octobre 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout conditionnellement à ce que l'espace vert envisagé à l'angle de la rue Notre-Dame Est et de la 53e Avenue soit végétalisé (gazon accompagné de plantations dont la hauteur des végétaux, à maturité, ne porte pas atteinte au triangle de visibilité).

ADOPTÉ

40.17 1198238010

CA19 30 12 0440

PIIA - BÂTIMENT INDUSTRIEL - 12425, BOULEVARD INDUSTRIEL - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 novembre 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), visant l'installation de deux silos sur le terrain d'une entreprise située au 12425, boulevard Industriel, sur les lots 1 866 173, 2 626 067 et 3 445 279, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le projet est présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 24 septembre 2019.

ADOPTÉ

40.18 1195270013

CA19 30 12 0441

**APPROBATION - NOMINATION - DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU GREFFE -
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la nomination de monsieur Benoît Pelland au poste de directeur des Services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à compter du 3 décembre 2019.

D'autoriser la directrice d'arrondissement, madame Dany Barbeau, à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tout document afférent à cette nomination, le cas échéant.

ADOPTÉ

50.01 1192700012

CA19 30 12 0442

**NOMINATION - NOUVEAU MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De nommer Madame Sandra Simonetti, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans, à compter du 3 décembre 2019, dans le cadre du remplacement d'un membre.

ADOPTÉ

51.01 1196425003

CA19 30 12 0443

**DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - CONSEILLÈRES D'ARRONDISSEMENT
- MADAME NATHALIE PIERRE-ANTOINE ET MADAME LISA CHRISTENSEN - CONSEILLER
D'ARRONDISSEMENT - MONSIEUR GILLES DÉZIEL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement madame Nathalie Pierre-Antoine et madame Lisa Christensen, ainsi que du conseiller d'arrondissement monsieur Gilles Déziel, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1195057012

CA19 30 12 0444

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 08

Il est

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2020.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement